n°13 - juin 2014

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes

sitcom CÔTE SUD DES LANDES

TOUTES LES INFOS PRATIQUES SUR www.sitcom40.fr

COMPOSTER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES : UNE ALTERNATIVE À LA POUBELLE !

En moyenne, chaque français jette par an 79 kg de déchets alimentaires. Si 20 kg sont considérés comme du gaspillage alimentaire, les 59 kg restants, composés d'épluchures et des restes d'origine animale (os, ...), peuvent être, pour la plupart, traités à la maison. Pour les déchets d'origine végétale, faire du compostage permet d'obtenir un produit de qualité, mais surtout de détourner de la poubelle ses déchets de cuisine et ainsi d'en diminuer son volume et de limiter par conséquent le transport et l'incinération des déchets. En résumé, composter c'est réaliser un geste pour la réduction des déchets jetés.

Le compostage : de la cuisine au jardin

En fonction de la superficie de son jardin ou de la quantité de déchets, deux solutions s'offrent à nous : le compostage en bac ou en tas. Seule la méthode change, car la manière de composter est la même. On dépose ses déchets de cuisine et de jardin et la nature opère toute seule. Trois règles sont tout de même à respecter : mélanger, aérer et surveiller l'humidité.

Le compostage en bac

Les déchets ne sont pas visibles et ne sont pas soumis aux intempéries.
Il nécessite peu de place.

Le compostage en tas

Pas de contrainte de volume.
Pas de restriction sur les quantités de déchets verts.

Etre en appartement ou manquer de place dans le jardin ne sont pas des freins à la pratique du compostage car des solutions individuelles ou collectives existent pour traiter ses déchets. La première solution est l'installation d'un lombricompostage sur un balcon, une cour intérieure voire dans son appartement. La deuxième solution est la mise en place d'un compostage collectif : en pied d'immeuble dans une résidence ou dans un espace commun dans un quartier. Vous trouverez plus d'information dans le guide ci-contre.

Retrouvez ce guide en téléchargement sur www.sitcom40.fr

Quels déchets peut-on composter ?

Les déchets de cuisine
Les épluchures de légumes et de fruits
Les restes de légumes et fruits crus ou cuits
Les restes de pâtes, de riz, de purée, ...
Le marc de café, les sachets de thé et infusettes
Le pain
Les coquilles d'œufs

Les déchets de jardin :
Herbes, feuilles mortes et brindilles

Les déchets de la maison :
Les serviettes en papier et l'essuie-tout
Les fleurs fanées et plantes d'intérieurs
Les cendres, sciures et copeaux de bois

MOINS de DÉCHETS en PAYS LANDAIS

LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DES DÉCHETS SUIT SON COURS

Un peu plus de deux ans après avoir contractualisé avec l'ADEME, le programme de réduction des déchets du SITCOM Côte sud des Landes suit son cours activement. Pour ne citer que quelques-unes des actions :

■ **L'action sur les déchets alimentaires** a débuté en mai-juin par une campagne de sensibilisation au compostage : affichage, articles dans des bulletins municipaux, campagne radio et toujours distribution de composteurs. Cette sensibilisation continuera en octobre-novembre par une sensibilisation au gaspillage alimentaire.

■ **L'action en milieu touristique** voit apparaitre quelques outils sympathiques pour nos amis vacanciers avec entre autres un mémo tri et un panneau très explicite sur le point déchets de l'hébergement. Ces outils sont en test cet été et seront opérationnels dès 2015.

■ **L'action sur le don/réemploi :** Le test sur la déchetterie de Soorts-Hossegor s'est avéré très concluant. Pour rappel, un conteneur maritime avait été installé sur la déchetterie fin 2013 pour offrir la possibilité aux usagers d'y déposer leurs déchets, collectés ensuite par Emmaüs pour être réutilisés. Aujourd'hui, un conteneur est aussi à disposition sur la déchetterie de Bénesse Maremne.

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

CONSTRUCTION DE L'UVE ...C'EST PARTI !

Plusieurs mois après le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter l'UVE et après avoir reçu l'avis favorable du CODERST, l'instruction a touché à sa fin, puisque le SITCOM a obtenu l'arrêté d'autorisation signé par le Préfet, le 25 mars dernier. Cet arrêté donne d'une part au SITCOM Côte sud des Landes l'autorisation d'exploiter la nouvelle Unité de Valorisation Energétique mais fixe également les conditions dans lesquelles l'UVE devra être exploitée. Les travaux ont débuté en avril.

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ou ICPE. Il était donc obligatoire pour le SITCOM d'obtenir l'autorisation d'exploiter pour démarrer les travaux de la future UVE, Unité de Valorisation Energétique.

Localement, pour ce type d'installation, ce sont les services des DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative. **En tant qu'ICPE, la nouvelle unité de valorisation sera, tout au long de son existence, soumise à des contrôles par des organismes agréés.**

Le financement de l'Unité de Valorisation Energétique

Trois établissements financent les travaux de construction de l'Unité de Valorisation Energétique et le réaménagement du site actuel de Bénesse-Maremne : la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, la BANQUE POSTALE, la CAISSE D'ÉPARGNE/CRÉDIT FONCIER pour un total de 86 476 705 €.

Les travaux ont débuté fin avril

Après la réception du permis de construire le 23 mai 2013, le SITCOM a obtenu le 25 mars dernier, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les travaux ont ainsi débuté fin avril par les terrassements généraux, la préparation de la plate-forme de stockage des matériels/matériaux et par l'installation de la base de vie des entreprises intervenant sur l'UVE. La fin des travaux et la mise en service de l'Unité de Valorisation Energétique sont prévues pour mars 2016.

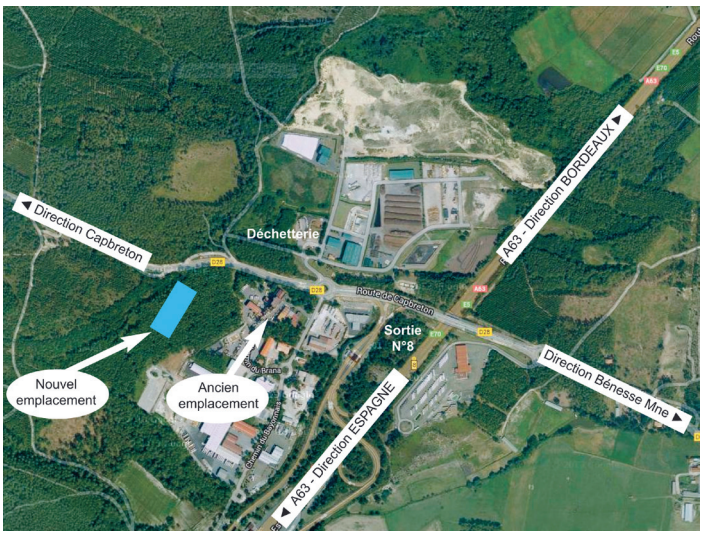

Emplacement de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique à Bénesse Maremne

Trois lots ont été élaborés : le process, le génie civil et les clôtures/espaces verts. Pour **le process**, c'est l'entreprise INOVA qui a été retenue et qui est chargée de la construction du procédé de traitement : le four, la chaudière, l'ensemble de la valorisation énergétique ainsi que le traitement des fumées. **Le génie civil,** soit la construction des infrastructures, des bâtiments, de la voirie, ...sera réalisé par le groupe EIFFAGE-LAFITTE TP-CAMPISTRON. Quant aux **clôtures et espaces verts**, ils seront réalisés par l'entreprise BOUYRIE DE BIE.

DÉCHETTERIE

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : UNE COLLECTE EN PROGRÈS CONSTANT !

Sans cesse renouvelés, les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ont une durée d'utilisation bien souvent inférieure à leur espérance de vie. S'ils ne peuvent pas être donnés ou réparés, ces déchets doivent impérativement être déposés dans un point de collecte agréé ou à la déchetterie. De là, ils sont acheminés vers des sites de traitement adaptés pour y être valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement. Zoom sur un bilan très positif pour la côte sud des Landes...

Le tri des DEEE : un geste gagnant

En 2013, grâce à votre geste, le SITCOM a collecté **1 700 tonnes de DEEE** soit plus de **180 800 appareils électroniques**, ce qui équivaut à 10,7 kg par habitant. Ce résultat est très encourageant car la moyenne nationale pour un habitat équivalent (semi-urbain) est de 5,7 kg par habitant et par an.

Voici le bilan en quelques chiffres :

1 515 tonnes valorisées

=

1 380 tonnes de matières recyclées

135 tonnes de matières valorisées énergétiquement

1 035 tonnes de CO_2 évitées

2 045 barils de pétrole brut économisés
(1 baril = 159 litres)

Une filière efficace pour réaliser des économies et lutter contre la pollution

Les DEEE collectés en déchetterie sont acheminés vers des sites de traitement adaptés pour y être valorisés. Les processus industriels utilisés permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferrailles, verre, plastiques,...). L'objectif est d'extraire la matière première secondaire qui permettra d'économiser nos ressources naturelles. Les matières issues du recyclage des DEEE trouveront une seconde vie dans l'industrie automobile notamment.

Le deuxième objectif est d'extraire puis de neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans ces appareils telles que le mercure, les gaz, les piles et batteries, les tubes cathodiques...

Enfin, des associations mettent en œuvre des collectes de proximité pour récupérer les équipements électriques ou électroniques. Ainsi, en 2013, près de 375 800 appareils issus des dons des habitants ont pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

Les DEEE se trient en 4 flux distincts :
- **Le gros électroménager hors froid :** lave-linge, lave-vaisselle, four...
- **Le gros électroménager froid :** réfrigérateur, congélateur, climatiseur,...
- **Les petits appareils en mélange :** sèche-cheveux, fer à repasser, perceuse, téléphone, tondeuse, ...
- **Les écrans :** télévision, ordinateur...

Source : www.eco-systemes.fr

EXEMPLE DES ÉCRANS

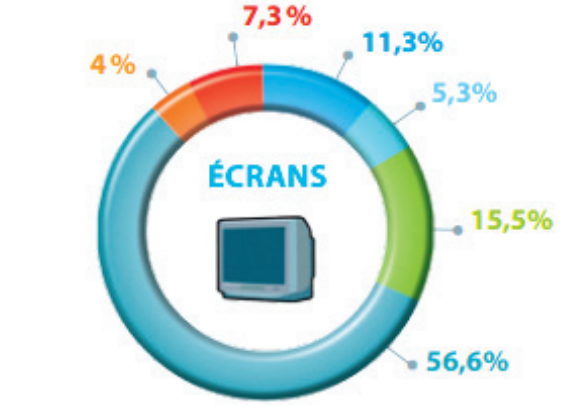

Taux de recyclage : 87 % (cible 65 %)
Taux de valorisation : 90 % (cible 75 %)

- Ferraille
- Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton,...)
- Plastique recyclé
- Minéraux (verre, ciment...)
- Verre tubes cathodiques
- Déchets (plastique non recyclable, bois, carton, caoutchouc...)
- Autres (substances réglementées, cartes électroniques...)

RÉDUCTION DES DÉCHETS

LES DÉCHETS « DANGEREUX » PARTOUT DANS LA MAISON

Insecticides, engrais, soude, chlore, alcool à brûler, peinture, filtre à huile … sont des déchets que nous sommes tous susceptibles d'utiliser et de jeter. Ces déchets, appelés « DDS » (Déchets Diffus Spécifiques), sont considérés comme potentiellement dangereux pour l'environnement et la santé. Ils ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations mais à la déchetterie.

Depuis le 2 janvier 2014, ces DDS sont encadrés par un nouvel éco-organisme EcoDDS qui est en charge d'organiser le fonctionnement de la filière pour les ménages, de la collecte jusqu'au traitement.

Six familles de déchets et un seul lieu de dépôt

Il s'agit des déchets issus : de **l'entretien des véhicules** (antigel, liquide de refroidissement, polish, ...), **du bricolage et de la décoration** (peinture, vernis, ...), de l'**entretien de la maison** (déboucheur canalisation, acides, décapant four, ...), **de l'entretien de la piscine** (chlore, ...), de **l'entretien du jardin** (herbicide, anti-mousse, ...), **du chauffage, de la cheminée, du barbecue** (nettoyant cheminée, allume-feu, ...).

Pas de questions à se poser : tous les DDS et leurs emballages doivent être déposés à la déchetterie. Ces déchets seront ensuite collectés, triés et envoyés dans des filières de traitement agréées.

Les déchets des professionnels à la déchetterie

La filière EcoDDS concerne uniquement les déchets des ménages. Le SITCOM continue de prendre en charge la collecte et le traitement des déchets spécifiques des professionnels s'acquittant de la redevance spéciale.

Comment les reconnaître ?

Les emballages de ces produits comportent un pictogramme obligatoire indiquant une notion de danger. On peut retrouver les pictogrammes de la nouvelle ou de l'ancienne réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballages.

Source : www.ecodds.com

Nouvelle règlementation

Ancienne règlementation

LES ENTREPRISES RÉDUISENT LES EMBALLAGES

C'est un fait : les entreprises aussi réduisent leurs emballages mais en tant que consommateur on ne le voit pas toujours car ce n'est pas la quantité de produits mis sur le marché qui baisse mais bel et bien leur poids. Ces changements sont souvent très subtils, demandent du temps et beaucoup de recherches, c'est ce que l'on appelle l'éco-conception. Au final, ce sont des milliers de tonnes en moins dans nos poubelles…

Un baume léger pour l'environnement

Une grande marque de cosmétiques a travaillé sur un tube de baume pour le corps plus léger : avec une pièce en moins, une jupe réduite en épaisseur et une capsule moins haute, le tube, qui se presse plus facilement, est ainsi passé de 26,4 g à 15,6 g ! La marque de cosmétiques qui a conçu ce tube est parvenue à diminuer le volume de matière nécessaire à la fabrication du tube, sans en dégrader la fonctionnalité.

Cinq grammes gagnés sur les flacons

D'autres marques de cosmétiques multiplient les chantiers de réduction à la source. Et parfois le succès tient à quelques grammes. Cinq exactement gagnés sur des flacons de gels douche et shampoings ! Economiser 5 grammes cela ne parait rien mais cela impose de fortes contraintes techniques, notamment pour éviter que les flacons se cassent lors de l'expédition.

Les emballages ménagers aussi sont au régime

Ce sont le suremballage carton de notre pack de yaourts et celui de la boîte en carton de notre dentifrice qui n'ont plus lieu d'être pour certaines marques depuis quelques temps. Mais c'est aussi le poids de notre bouteille d'eau qui, à la fin des années quatre-vingt-dix, a été réduit d'un tiers.

Bref, tout le monde (ou presque) s'y met pour des raisons environnementales ou autres (des taxes sont mises en place pour inciter les entreprises à éco-concevoir leurs emballages). Quelles que soient les raisons, le résultat allège nos poubelles et c'est tant mieux !

SITCOM Côte sud des Landes
62 chemin du Bayonnais
40230 BÉNESSE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Alain CAUNÈGRE
Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes
Conception : Agence Parker+Parker, BORDEAUX
Mise en page et impression : Dax Barrouillet Imprimerie - Narrosse
Dépôt légal : Juin 2014 - **Tirage :** 56 050 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258
Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, Fotolia, CG40, Eco-systèmes, EcoDDS
Prochain numéro : octobre 2014
Ce document a été imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr